



Monsieur le Président
Conseil Général du Gard
3 rue Guillemette
30000 Nîmes

Nîmes, le 8 juillet 2011

Objet : Conseil des Prud'hommes d'Alès

Monsieur le Président,

Par la présente les conseillers prudhommes Cfdt, l'Union Départementale Cfdt du Gard et l'Union Locale Cfdt d'Alès tiennent à porter à votre connaissance l'interpellation faite par le Vice Président du conseil des prud'hommes d'Alès, conseiller salarié CGT, sur les problèmes des locaux du conseil et les conditions d'exercices de leur mandat de conseiller prud'homme d'Alès.

En l'occurrence :

- plus de greffier en chef, depuis trois ans,
Le seul greffier en place est en longue maladie pour une durée indéterminée ; aucun remplacement n'a été prévu, les adjointes administratives assurant les affaires courantes,
- Les vacations et les frais de trajet des Conseillers Prud'homaux, ne sont plus remboursés depuis novembre 2010,
- Le point le plus crucial est le projet de déménagement du conseil dans le palais de justice, en lieu et place de l'ex-tribunal de commerce. Sachant d'ores et déjà que notre bâtiment qui est actuellement situé 32-34 quai Boissier de Sauvage a été réhabilité en 2002 avec des subventions du Conseil Général. Il présente toutes les conditions de mises aux normes, de sécurité et de conditions de travail, pour un fonctionnement optimum du conseil d'Alès.

Les futurs locaux, après travaux, ne leurs permettrons pas de fonctionner correctement :

- Pas de parking,
- Salle des délibérés, aménagée sous les toits,
- Pas de toilettes à proximité des locaux,
- Partage de la salle d'audience avec le tribunal d'Instance,
- Enfin, si le nombre de pièces est respecté, la superficie de travail est bien en-deçà des locaux actuels. Ce qui amène une forte détérioration des conditions d'exécution de la fonction de conseiller prud'homme.

Monsieur le président, les conseillers prudhommes Cfdt, l'Union Départementale Cfdt du Gard et l'Union Locale Cfdt d'Alès vous demande d'être très vigilant sur ces problématiques. Pour que, l'activité des conseillers prud'hommes d'Alès puisse continuer dans de meilleures conditions. Pour suspendre le déménagement du conseil des prud'hommes d'Alès, afin qu'une véritable concertation soit mise en place sur ce sujet avant qu'une décision irrémédiable et peu conforme aux règles environnementales et peu respectueuse du développement durable tant prôné par les différents grenelle de l'environnement ne soit prise.

Union Départementale C.F.D.T. du Gard

2 bis rue de l'écluse 30000 Nîmes

tél : 04 66 67 58 23 fax 04 66 21 54 95 email : ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr

Nous savons tous, pourquoi le tribunal du Conseil des Prud'hommes va déménager et nous connaissons tous le projet d'aménagement immobilier, du secteur du quai Boissier.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, la CFDT se permet d'attirer fortement votre attention et vous remercie par avance. Nous ne pouvons laisser faire n'importe quoi, et nous ne pouvons détruire un bassin d'emploi, déjà très éprouvé par les pertes d'emploi. Il nous paraît nécessaire et primordial de préserver le cadre de vie des citoyens alésiens et les conditions essentielles à une préservation de notre environnement.

Nous sommes à votre disposition, Monsieur le Président pour tous les compléments d'informations dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération ce courrier.

Recevez, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Michel CAVAUD

Secrétaire régional en charge de l'UD CFDT du Gard

Union Départementale C.F.D.T. du Gard

2 bis rue de l'écluse 30000 Nîmes

tél : 04 66 67 58 23 fax 04 66 21 54 95 email : ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr